Faculté de médecine Paris 7 - Site Xavier Bichat
16 rue Henri Huchard -B-P.416
75870 Paris cedex 18.
(Métro Porte de Saint-Ouen)

Bureau des AFS/AFSA/DES/DESC (bureau 142, 1er étage)
Contact : Mme Elsie Guérin
Tél.: 01 57 27 83 19
Fax: 01 57 27 74 14

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'ATTESTATION DE FORMATION SPECIALISEE

A.F.S

IMPORTANT

Chaque coordonnateur étant rattaché à une Université, vous devez prendre contact avec cette même Université pour votre inscription.
Tous les documents en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction en français effectuées par un traducteur assermenté.

I – CONDITIONS DE CANDIDATURE

A.F.S

-Etre médecin étranger (hors U.E et principauté d'Andorre) titulaire d'un diplôme de médecin permettant l'exercice dans le pays d'origine et en cours de formation spécialisée.
-Ne pas être titulaire d'un DIS, d'une AFSP ou d'un DISC.
-être recruté en qualité de FFI rémunéré (faisant fonction d'interne), ou en surnombre non rémunéré.
(Limitation à un étudiant en AFS ou en AFSA par service).

Pièces à produire pour le retrait du dossier d'inscription

LORS DU DEPÔT DES PHOTOCOPIES DE TOUS CES DOCUMENTS VOUS DEVEZ PRESENTER LES ORIGINAUX.

1. **Photocopie du visa étudiant en cours de validité ou du titre de séjour** en cours de validité (ramener l'original lors de l'inscription).

2. la **traduction en français** du diplôme de médecin par un traducteur agréé.

3. **une attestation de votre ambassade certifiant que le diplôme de médecin** dont vous êtes titulaire permet l'exercice de la médecine dans votre pays d'origine.
4. **une attestation de connaissance de la langue française** délivrée par les services culturels de l'Ambassade.

5. **un relevé des études de spécialités** déjà effectuées.

6. **une lettre du responsable de l'établissement** dans lequel le candidat effectue ses études de spécialité précisant les objectifs pédagogiques qu'il devra atteindre durant sa formation en France et attestant que cette dernière sera validée dans le cadre de la spécialisation qu'il prépare.

7. **l'attestation qu'il est informé d'une part**, que les postes qui peuvent lui être proposés dans les services formateurs peuvent ne pas donner lieu à rémunération**, et d'autre part** que l'attestation de formation spécialisée ne lui ouvrira pas droit à l'exercice de la spécialité en France.

8. **une autorisation d'inscription du coordonnateur**.

9. **une autorisation, d'une durée de 2 semestres du Chef de service agréé, visée par le Directeur de l'établissement hospitalier.**

10. **une validation de stage**, en cas de réinscription.

11. **2 petites enveloppes timbrées au tarif en cours, à vos nom et adresse**.

12**. 1 photo de face, tête nue**.

13.**Un chèque d'un montant de 430 euros environ (montant précisé le jour de l'inscription) vous sera demandé.**

14. **Un CV détaillé**

15. **Le numéro INE si inscription antérieure dans une Université Française**.

FORMATION

-La durée est comprise **entre deux et quatre semestres**.
-Les semestres que les candidats doivent effectuer sont fixés en fonction des études qu'ils ont accomplies antérieurement, en accord avec l'enseignant coordonnateur du DES ou du DESC correspondant
-Un semestre non validé ne peut être recommencé qu'une fois.
-Les semestres AFS et AFSA doivent être accomplis sauf dérogation , dûment justifiée, de façon consécutive.

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'ATTESTATION DE FORMATION SPECIALISEE

A.F.S.A

IMPORTANT

Chaque coordonnateur étant rattaché à une Université, vous devez prendre contact avec cette même Université pour votre inscription.
Tous les documents en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction en français effectuées par un traducteur assermenté.

I – CONDITIONS DE CANDIDATURE

A.F.S.A

-Etre médecin étranger (hors U.E et principauté d'Andorre) titulaire d'un diplôme de médecin permettant l'exercice dans le pays d'origine et en cours de formation spécialisée ET être titulaire du diplôme de spécialité dans le pays d'origine.
-Ne pas être titulaire d'un DIS, d'une AFSP ou d'un DISC.
-être recruté en qualité de FFI rémunéré (faisant fonction d'interne), ou en surnombre non rémunéré.
(Limitation à un étudiant en AFS ou en AFSA par service).

Pièces à produire pour le retrait du dossier d'inscription

LORS DU DEPÔT DES PHOTOCOPIES DE TOUS CES DOCUMENTS VOUS DEVREZ
PRESENTER LES ORIGINAUX.

1. Photocopie du visa étudiant en cours de validité ou du titre de séjour en cours de validité (ramener l'original lors de l'inscription).

2. **la traduction en français** du diplôme de médecin spécialiste par un traducteur agréé.

3. **une attestation de votre ambassade certifiant que le diplôme de médecin spécialiste** dont vous êtes titulaire permet l'exercice de la spécialité dans votre pays d'origine.

4. **une attestation de connaissance de la langue française** délivrée par les services culturels de l'Ambassade.

5. **une demande écrite du postulant** précisant les objectifs de formation qu'il poursuit et leurs motifs.

6. **l'attestation qu'il est informé d'une part**, que les postes qui peuvent lui être proposés dans les Services formateurs peuvent ne pas donner lieu à rémunération, **et d'autre part** que l'attestation de formation spécialisée approfondie ne lui ouvrira pas droit à l'exercice de la spécialité en France
imprimé dans le dossier d'inscription.

7. **une autorisation d'inscription du coordonnateur.**

8. **une autorisation du Chef de service agréé, mentionnant la durée du stage, visée par le Directeur de l'établissement hospitalier.**

9. **un relevé d'exercice de la spécialité dans le pays d'origine,** d'au moins trois années, pour les Candidats titulaires d'un DIS.

10. **2 petites enveloppes timbrées au tarif en cours, à vos nom et adresse.**

11. **1 photo de face, tête nue.**

12. **Un chèque d'un montant de 430 euros environ (montant précisé le jour de l'inscription) vous sera demandé**

13.Un CV détaillé.

14.Le numéro INE si inscription antérieure dans une université française.

FORMATION

-La durée est comprise **entre un et deux semestres. (Un semestre non validé ne peut être recommencé qu'une fois)**
-Les enseignements sont fixés en accord avec le coordonnateur.
-Les stages sont effectués dans les services formateurs des DES ou des DESC.

RETRAIT DU DOSSIER ET INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les pièces énumérées ci-dessus seront à présenter lors du retrait du dossier à partir du mois d'Avril.
Faculté de Médecine Paris 7 – Site Bichat
Service des AFS/AFSA/DES/DESC.
16 rue Henri Huchard-75018 Paris
01 57 27 83 19.
Les inscriptions débuteront courant octobre 2009.

<u>IMPORTANT</u> : LA CARTE D ETUDIANT VOUS SERA DELIVREE PAR COURRIER 10 JOURS ENVIRON APRES VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE. IL NE SERA REMIS AUCUNE ATTESTATION D INSCRIPTION.